



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

HAUTE PAPENOO

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2020

Sommaire

1 - SYNTHÈSE	3
2 - PRÉSENTATION.....	6
2.1 Les moyens affectés à la concession	7
2.2 Le cadre juridique et contractuel.....	11
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE	12
3.1 Tarif en vigueur.....	13
3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant	14
3.3 Bilan d'exploitation.....	17
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES.....	26
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	27
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique.....	31
4.3 Les comptes de la concession.....	34
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	38
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	39
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	39
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissement.....	42
5.4 Fonds De Maintenance Des Conduites Forcées	43
5.5 Dépenses de renouvellement	44
5.6 Dépenses de 1er établissement	45
5.7 Méthode relative aux charges calculées.....	48
5.8 Indemnités de fin de concession.....	51
6 - ENGAGEMENTS NÉCESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	55



1 - SYNTHESE

1.1 Faits Marquants

1.2 Principaux indicateurs

1.1 Faits Marquants

Rapports avec l'autorité concédante

A notre demande d'actualisation des tarifs conformément au cahier des charges de la concession, l'autorité concédante a demandé officiellement une révision à la baisse du tarif des concessions.

Cette révision des tarifs exige que soient pris en compte l'ensemble des éléments intervenus depuis les avenants de 2015 les ayant déterminés à savoir :

- la baisse des taux d'imposition
- la revue des plans de renouvellement intégrant notamment le changement jusqu'alors imprévu des câbles de télécommande pour 880 MF
- l'augmentation des charges à venir en raison de l'achèvement du plan de confortement des ouvrages avec un reste à faire estimé à ce jour à 2 250 MF
- la normalisation des relations avec le transporteur avec la prise en charge des pertes récurrentes de transport ainsi que sa responsabilisation quant à ses impossibilités d'écoulement de notre énergie
- l'issue du contrôle fiscal relatif aux patentes et taxes foncières

Rapports avec la société de Transport

Depuis le 1er juillet, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation très supérieures à ce qui était constaté précédemment (la vallée de Vaite est particulièrement affectée).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes potentielles de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport de Vaite 1 et 2.

La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

1.2 Principaux indicateurs

			Haute Papenoo	
			2020	2019
Techniques	Pluviométrie	mm	7 143	6 935
	Disponibilité des ouvrages		99,88%	100,00%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	61 545 144	58 663 959
	- moyenne historique	kWh	59 987 408	59 926 495
	Production vendue			
	- exercice	kWh	59 251 530	56 538 671
	- rendement		96,3%	96,4%
	- contractuelle	kWh	58 627 431	58 627 431
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	803 474	805 562
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	35 672	30 097
	- variation de l'exercice	k XPF	5 575	-33 351
	Patrimoine Immobilier	k XPF	10 207 717	10 112 531
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	38 066	44 928
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	86 204	131 202
	Besoin de renouvellement prévisionnel	k XPF	4 606 463	4 644 529
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	1 268 777	1 196 283	
- Variation sur l'exercice	k XPF	72 494	77 299	
Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	3 598 590	3 643 440	
Développement durable	Environnement			
	- économie de fuel	m3	14 022	13 257
	- réduction de CO2	T	48 754	46 096

2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

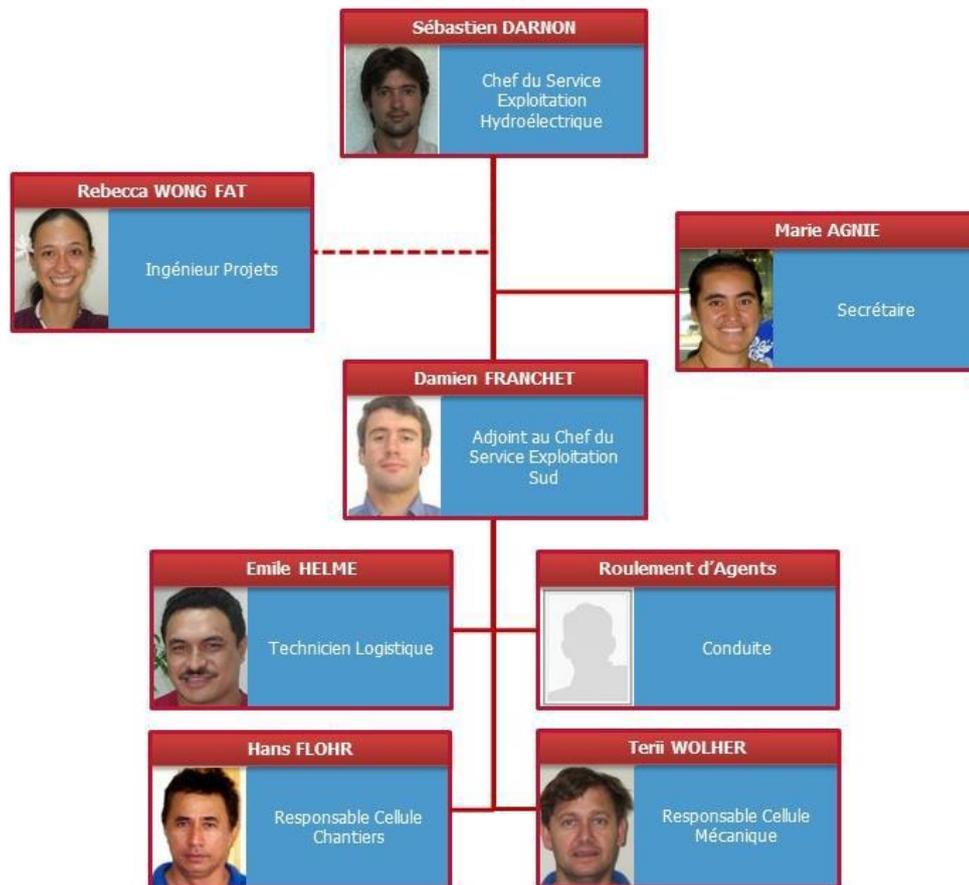
2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession (à jour au 01/01/2019)

Les moyens humains et matériels du groupe implantés en Polynésie et dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés organisés comme suit :



Le management et les supports, tant techniques (pour les grands travaux) qu'administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats...), sont communs à l'ensemble des entités du pôle énergie.

MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droits des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea.
- Vaite (1985), commune de Papeari.
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a.
- Titaaviri (1988), commune de Papeari.
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o.
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax de Titaaviri, Papeno'o 1 et Maroto.

L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permettra à terme de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 15 barrages et 14 centrales, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 159 GWh par an en moyenne (avec un record à 217 GWh en 2010), est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m³ de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 130.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2009, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 4 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite "Vaimana", modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie et notamment :

Au plan du management et des autres supports, des services ou cellules spécialisées suivantes :

- Administration et finance
- Communication, marketing
- Digital et Services informatiques
- Juridique et assurance
- Qualité Sécurité Environnement
- Ressources humaines

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de la Haute Papeno'o a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 18 décembre 1989 pour une durée initiale de 46 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2035.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2045), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées. Cet avenant a aussi autorisé la création d'une turbine VLH en sortie de Papeno'o 1, et une turbine au captage Maroto.

La concession de la Haute Papeno'o comprend notamment 2 centrales, dénommées « Papeno'o 1 et 2 », 2 retenues principales, une turbine VLH et depuis fin décembre 2018, une turbine indépendante à la Maroto.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Énergie Électrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

3.2.2 Disponibilité des ouvrages

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

3.2.4 Production vendue

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Prise en charges temporaire des pertes de transport

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.3.3 Curage de Tahinu

3.3.4 Bilan d'exploitation VLH

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 200 CM	13,82 F / kWh (spécifique à la concession de la Haute Papenoo)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, correspondent aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

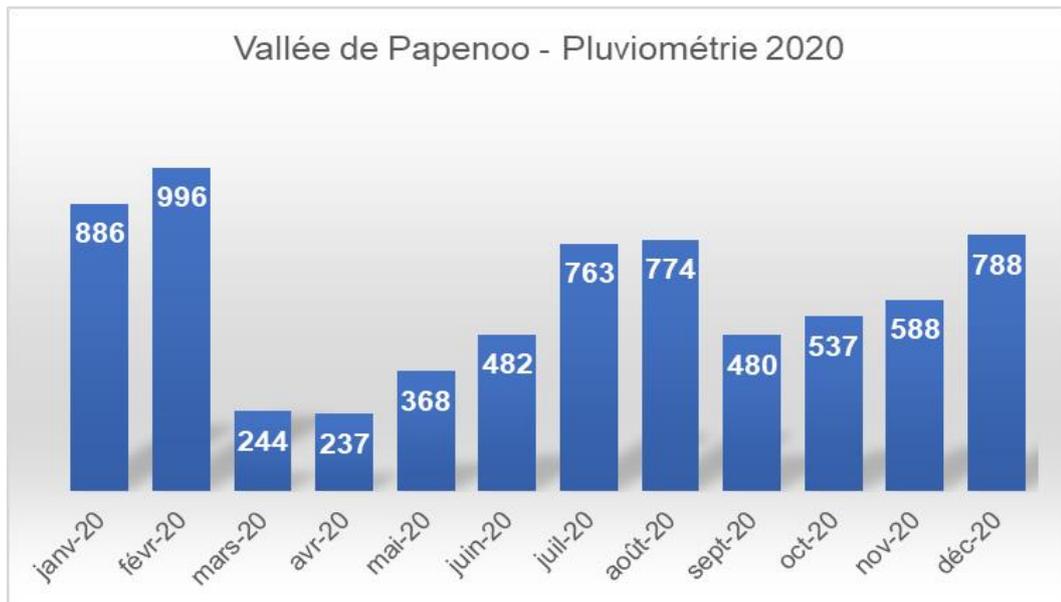
Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			13,82
	Restitution taxe foncière		-0,46	13,36
01/03/2016	Actualisation	0,01		13,37
01/03/2017	Actualisation	0,02		13,39
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,39	13,00
01/03/2018	Actualisation	0,04		13,04
01/12/2018	Mise en service ouvrage Hydromax		0,23	13,27
01/03/2019	Actualisation	-0,02		13,25
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,39	13,64
01/03/2020	Actualisation	0,02		13,66
	Total	0,07	-0,23	

3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie annuelle en altitude de la vallée de Papenoo a atteint 7143 mm, ce qui est supérieur de 3% à la pluviométrie de l'année précédente. Cette bonne pluviométrie localisée a permis de réaliser une bonne production hydroélectrique annuelle.

A noter que les mois marquant le début (avril) et la fin (septembre) de la saison fraîche ont été particulièrement secs, et que les mois de juillet et août ont enregistré d'exceptionnelles précipitations.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité des ouvrages de la Haute Papenoo, hors arrêt programmé, a été très bonne, avec un taux de 99,88% en 2020.

Les déclenchements par arrêt automatique des machines ont été trop nombreux, à savoir 7 sur l'année.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures)
Papenoo 1T1	0	100%
Papenoo 1T2	2	99,56%
Papenoo 2T1	0	100%
Papenoo 2T2	2	99,95%
Papenoo 2T3	3	99,86%
Vallée de Papenoo (Haute Papenoo)	7	99,88%

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en KWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1994 pour Papenoo 2 et 1996 pour Papenoo 1.

En 2020, avec 61,54 GWh, la production totale de la vallée de Haute Papenoo a été supérieure de 3% à la moyenne de la production brute depuis 1996 (59,99 GWh). Alors que la centrale de Papenoo 2 a produit plus de 4% de plus que la moyenne de sa production sur les 25 dernières années, la centrale de Papenoo 1 a quant à elle produit près de 1% de plus.

	PAPENOO 1	PAPENOO 2	PAPENOO HAUTE
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990			
1991			
1992			
1993			
1994		29 778 500	
1995		33 671 700	
1996	29 376 100	34 744 300	64 120 400
1997	29 390 200	34 408 300	63 798 500
1998	33 110 500	36 032 900	69 143 400
1999	20 998 500	24 309 700	45 308 200
2000	29 249 700	31 128 900	60 378 600
2001	27 437 700	30 132 400	57 570 100
2002	21 172 500	24 713 100	45 885 600
2003	22 345 020	25 867 720	48 212 740
2004	27 761 120	32 729 860	60 490 980
2005	22 280 160	26 229 690	48 509 850
2006	29 216 870	32 949 730	62 166 600
2007	29 273 190	35 891 600	65 164 790
2008	27 942 530	32 516 270	60 458 800
2009	25 455 316	31 118 286	56 573 602
2010	39 135 480	44 778 390	83 913 870
2011	32 505 337	35 900 000	68 405 337
2012	27 401 546	31 261 393	58 662 939
2013	25 780 471	28 056 421	53 836 892
2014	29 103 011	32 976 969	62 079 980
2015	28 201 136	33 023 762	61 224 898
2016	29 245 466	34 800 511	64 045 977
2017	28 118 492	31 052 649	59 171 141
2018	28 065 030	32 994 698	61 059 728
2019	26 936 150	31 727 809	58 663 959
2020	28 220 940	33 324 204	61 545 144
moy réelle à 2020	27 908 899	32 078 510	59 987 408
Ecart / Moyenne	1%	4%	3%

3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **59 251 530 KWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				61 545 144 kWh
- Consommation des auxiliaires				-509 922 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	16 879 500 kWh	17 795 886 kWh	26 359 837 kWh	61 035 223 kWh
Pertes transport supportées MN	-533 663 kWh	-503 725 kWh	-746 305 kWh	-1 783 693 kWh
Production nette vendue	16 345 837 kWh	17 292 161 kWh	25 613 532 kWh	59 251 530 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoirs de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoirs a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 22,8 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,39 F/kWh

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **803 474 044 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				61 545 144 kWh
- Consommation des auxiliaires				-509 922 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	16 879 500 kWh	17 795 886 kWh	26 359 837 kWh	61 035 223 kWh
Pertes transport supportées MN	-533 663 kWh	-503 725 kWh	-746 305 kWh	-1 783 693 kWh
Production nette vendue	16 345 837 kWh	17 292 161 kWh	25 613 532 kWh	59 251 530 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	12 429 015 kWh	22 043 914 kWh	24 154 502 kWh	58 627 431 kWh
Ecart	3 916 823 kWh	-4 751 753 kWh	1 459 029 kWh	624 099 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>2 585 103 kWh</i>	<i>-3 136 157 kWh</i>	<i>962 959 kWh</i>	<i>411 905 kWh</i>
Vente à EDT	222 957 230 XPF	236 210 904 XPF	349 880 834 XPF	809 048 968 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				0 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				0 XPF
Chiffre affaires énergie				809 048 968 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-5 574 924 XPF
Chiffre affaires Net énergie				803 474 044 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Au cours de l'exercice, aucun incident majeur n'a été à déplorer.

3.3.2 Réalisations de l'année

Barrage, captages, conduites forcées et centrale Papenoo 1



- Renforcement du talus du barrage H :



- Curage du bassin H :



Pendant les travaux, la qualité de l'eau a été contrôlée au quotidien, en début, à mi et en fin de journée. Deux paramètres physico-chimiques ont été systématiquement mesurés, à savoir la turbidité (valeur cible < 1000 NTU) et le taux d'oxygène dissous (valeur cible > 3 mg/l).

Le curage s'est déroulé dans le respect des normes environnementales précitées.

Aussi, les précautions nécessaires ont été prises afin de ne pas disséminer la petite fourmi de feu dans la vallée :

- Avant les travaux, toutes les entreprises ont été sensibilisées à la détection systématique de la petite fourmi de feu.
- En début et en fin de travaux, tous les engins intervenants ont été contrôlés négatifs au test de la petite fourmi de feu.
- Réparation de la vanne de vidange du captage G1 :



- Nettoyage et remplissage avec huile bio du vérin de la vanne de vidange du barrage H.
- Nettoyage et remplissage avec huile bio du vérin de la vanne de vidange du barrage Vaitapaa.
- Intégration des Grafcet de supervision embarqués aux automates de la centrale.
- Correction du dysfonctionnement de l'automate de fermeture des limiteurs « Pmax atteint » des turbines 1 et 2.
- Remplacement trimestriel des filtres des alternateurs.
- Contrôles vibratoires de la turbine 1.
- Renouvellement du régulateur de tension de la turbine 1.
- Révision électrique des protections de la turbine 2.
- Contrôles électriques des dégraveurs I et J.
- Contrôles électriques des dégraveurs H1, G1, G et F.
- Dépannage électrique des dégraveurs F et G.
- Remise en état du motoréducteur du captage J.

- Désensablage du dégraveur du captage G :



- Contrôle des points bas de la conduite de Papenoo 1.
- Intervention de maintenance de la VLH à la suite d'un défaut de niveau d'huile :



- Contrôle du réservoir de graisse de la turbine VLH.

- Remplacement d'une borne MT du transformateur à la suite d'un arrêt turbine sur défaut I-homopolaire :



Barrage, captages, conduites forcées et centrales Papenoo 2 et Maroto



- Intégration des Grafset de supervision embarqués aux automates de la centrale.
- Réparation par soudure du liner du bassin Tahinu.
- Réparation par soudure du liner du bassin Vainavenave.
- Curage des décanteurs du bassin Vainavenave :



- Curage du bassin Vainavenave :



Pendant les travaux, la qualité de l'eau a été contrôlée au quotidien, en début, à mi et en fin de journée. Deux paramètres physico-chimiques ont été systématiquement mesurés, à savoir la turbidité (valeur cible < 1000 NTU) et le taux d'oxygène dissous (valeur cible > 3 mg/l).

Le curage s'est déroulé dans le respect des normes environnementales précitées.

Aussi, les précautions nécessaires ont été prises afin de ne pas disséminer la petite fourmi de feu dans la vallée :

- Avant les travaux, toutes les entreprises ont été sensibilisées à la détection systématique de la petite fourmi de feu.
- En début et en fin de travaux, tous les engins intervenants ont été contrôlés négatifs au test de la petite fourmi de feu.

- Curage du bassin Vaitapaa :



- Chasses du bassin Tahinu.
- Chasses du bassin Vaiapaa.
- Chasses du bassin Vainavenave. :



- Protection autour de la conduite forcée du captage Vainavenave :



- Surveillance et auscultation des barrages de Tahinu et Vainavenave.
- Intervention sur le capteur du soliphant du dégraveur du captage Maroto.
- Interventions sur le soliphant du dégraveur du captage Vaitamanu.
- Interventions correctives sur la turbine Maroto :



- Vidange de l'huile du palier de butée de la turbine 1.
- Modification de la pompe du bac hydraulique de la turbine 3.
- Révision électrique de la turbine 3.
- Graissage des roulements des alternateurs des trois turbines.
- Contrôle des auxiliaires et de la ligne d'arbre de la turbine 3.
- Renouvellement du régulateur de tension de la turbine 1 et 3.
- Remplacement de l'alternateur de la turbine 2.
- Confection d'une grille dans le dégraisseur du captage Maroto :



- Intervention corrective sur le câble de télécommande de Maroto.
- Modification du programme automate de Maroto.

- Réparation d'une fuite sur la conduite forcée de Maroto :



- Remplacement trimestriel des filtres des alternateurs.

Autres

- Traitement des éboulements :



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

HAUTE PAPENOO		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-566 821	5 746 960	-6 313 781
Financier	Autres produits et charges financières	-467 383	336 403	-803 786

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 – La permanence des méthodes

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2020

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Haute Papenoo
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/20, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,82 XPF pour Vaihiria, 12,22 XPF pour la Vaite, 13,34 XPF pour Titaaviri, 9,89 XPF pour Faatautia, 13,66 XPF pour la haute PPNOO et 13,87 XPF pour la moyenne PPNOO.	809 048 969
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	113 487 350
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 565 233
Compte courant	Existence d'un compte courant entre Marama Nui et EDT, refacturation des intérêts en compte courant	18 983
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	19 348 911

Autres parties liées

Libellé	Description	Haute Papenoo
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	653 678
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	31 995

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
A noter que sur 2015, l'affectation des immobilisations concédées aux concessions a été améliorée sur la Papenoo entre la Haute et la Moyenne Papenoo réduisant d'autant le besoin de répartition
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :



- Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.

- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	HAUTE PAPENOO (1&2)	
	2020 Concession	2019 Concession
Immobilisations concédées	10 207 716 577	10 112 531 006
Immobilisations privées	111 309 290	105 305 627
Immobilisations financières	11 755 748	10 020 025
Immobilisations en-cours	295 652 446	304 509 295
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	10 626 434 062	10 532 365 952
Amortissements	-5 684 648 652	-5 637 301 429
Immobilisations concédées (1)	-5 578 739 696	-5 551 224 836
Immobilisations privées	-93 482 380	-86 076 593
Provision dépréciation des immobilisations concédées	-12 426 576	
Immobilisations nettes	4 941 785 410	4 895 064 523
Stock	85 701 011	82 477 618
Provisions de stock	-6 429 850	-6 550 492
Net	79 271 160	75 927 127
Créances clients	94 592 568	87 168 172
Autres créances	112 806 597	85 475 560
Charges constatées d'avance	145 547	927 002
Total créances d'exploitation	207 544 712	173 570 734
Provisions créances		-1 331 823
Créances nettes	207 544 712	172 238 911
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	5 228 601 282	5 143 230 561

PASSIF	HAUTE PAPENOO (1&2)	
	2020 Concession	2019 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	215 325 654	192 024 132
Capitaux propres	215 325 654	192 024 132
Amort caducité, ATO, PRU	1 752 029 690	1 822 110 877
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	328 439 229	241 457 417
Fonds de maintenance conduites forcées	1 268 776 660	1 196 283 099
Autres provisions pour risques et charges	105 872 172	94 164 901
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	3 670 443 405	3 546 040 426
C/C du concessionnaire (emprunt)	1 241 960 086	1 361 219 625
Emprunt et dettes		
Avance et Acompte recus	127 293 712	124 311 322
Fournisseurs	116 367 182	38 322 006
Dettes fiscales et sociales	35 640 905	38 318 708
Autres dettes	36 895 992	35 018 475
PCA		
S/T emprunts et dettes	316 197 792	235 970 510
TOTAL PASSIF	5 228 601 282	5 143 230 561

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	HAUTE PAPENOO (1&2)	
	2020 Concession	2019 Concession
CA "net" Energie	803 474 045	805 562 198
Ventes hydro (à EDT)	809 048 969	803 610 107
Refacturation Pertes Transport (à TEP) (3)		-31 399 383
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)		
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	-5 574 924	33 351 474
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	59 987 408	59 926 495
kWh vendus	59 251 530	56 538 671
CA / kWh vendus	13,56	14,25
Maintenance - Conduite exploitation	-202 772 153	-187 081 866
Achats et charges externes	-219 691 562	-197 646 729
Exploitation Déléguée	-103 549 771	-95 511 736
Production immobilisée	123 305 966	99 740 738
Provision pour risques et charges		10 724 050
Provision Stock & créances		
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-2 269 966	-5 854 902
Exceptionnel	-566 821	1 466 713
Amortissement des actifs de concession	-220 615 306	-217 917 974
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-131 221 121	-126 330 998
Dot. passif de renouvellement	-86 981 811	-84 369 473
Reprise sur travaux de renouvellement		
Reprise lissée caducité	70 081 188	70 081 188
Reprise lissée provision pour risque		
Dot. fonds conduites forcées	-87 370 496	-87 370 496
Reprise sur travaux conduites forcées	14 876 935	10 071 805
Exceptionnel		
Impôts et taxes	-9 418 398	-76 042 440
Patente	-6 250 560	-6 066 123
Autres	-39 471	-25 827
Provision (5)	-3 128 368	-69 950 490
Exceptionnel		
Structure	-44 818 942	-31 595 253
Achats et charges externes	-24 459 474	-21 223 484
Exploitation Déléguée	-9 937 579	-5 529 773
Amortissement des biens privés de structure	-1 848 747	-4 688 105
Provisions	-8 573 142	-572 967
Autres produits et charges		419 076
Exceptionnel		
Financier	-10 676 530	-11 302 437
Intérêts sur emprunt bancaire		95 851
Autres produits et charges financières	-467 383	
Rémunération C/C du concessionnaire	-10 209 147	-11 398 288
Résultat avant impôt	315 172 716	281 622 228
Impôt société	-99 847 062	-89 598 096
Résultat net - concessions	215 325 654	192 024 132

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2019, la société Marama Nui a procédé à l'émission d'avoir des pertes de transport facturées à la TEP au titre de la période 2017 à 2018.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 À la suite d'un contrôle fiscal sur la patente initié courant 2019, une provision pour risque a été constituée portant sur les années 2017 à 2019. Sur l'exercice 2020, cette provision a été ajustée de sorte à porter le risque sur les 3 dernières années (2018, 2019 et 2020). De ce fait, le risque de redressement de l'année 2017 a été repris et une dotation complémentaire a été comptabilisée pour l'exercice 2020.

Commentaires sur les éléments non récurrents :

- Dotation 2020 redressement Patente : + 22.299.890 FCFP
- Reprise 2017 redressement Patente : - 22.658.522 FCFP

Au 31/12/2020, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	HAUTE PAPENOO	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	347 443 744	322 587 188	670 030 932	-9 154 122	660 876 810
Neutralisation des charges lissées sociales	109 160 988	131 171 409	240 332 397		240 332 397
Rémunération C/C du concessionnaire social	11 032 376	10 600 195	21 632 571	-21 632 571	0
Charges lissées - RAD	-142 255 245	-134 806 081	-277 061 326		-277 061 326
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-10 209 147	-10 404 546	-20 613 693	20 613 693	0
Résultat avant IS - RAD	315 172 716	319 148 165	634 320 881	-10 173 000	624 147 881

	HAUTE PAPENOO	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concession + Hors concessions
Résultat net - PCG	236 780 215	203 616 055	440 396 270	48 140 680	488 536 950
Ecart comptes sociaux / comptes RAD	-32 271 028	-3 439 023	-35 710 051	-1 018 878	-36 728 929
Neutralisation IS PCG	110 663 529	118 971 134	229 634 663	-57 294 802	172 339 861
IS RAD	-99 847 062	-104 754 860	-204 601 922	57 693 450	-146 908 472
Résultat net - RAD	215 325 654	214 393 306	429 718 960	47 520 450	477 239 410

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISE

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'année
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2019	Acquisition	Cession	Transfert	2020
10 112 531 006	124 269 999	- 29 084 428	-	10 207 716 577

Pièces sécurité	64 195 609	-	-	-	64 195 609
Bâtiment	631 736 189	-	-	-	631 736 189
Turbine	515 204 993	-	-	-	515 204 993
Elec de Puissance	347 921 931	-	-	-	347 921 931
Elec de Commande	111 204 540	6 792 556	- 7 212 740	-	110 784 356
Telecom	45 818 665	-	-	-	45 818 665
Barrage & composants associés	3 095 846 008	86 203 576	-	-	3 182 049 584
Pistes & Ponts	1 241 031 380	-	-	-	1 241 031 380
Conduites Forcées	3 811 578 576	-	-	-	3 811 578 576
Appendice	172 388 125	31 273 867	-	-	203 661 992
Autre composant	75 604 990	-	- 21 871 688	-	53 733 302
Droits incorporels de concession	-	-	-	-	-
	10 112 531 006	124 269 999	- 29 084 428	-	10 207 716 577

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Autre composant	PAP AUTRES C1	7 549 295	7 549 295	-
Autre composant	PAP CANAL D'AMENE	46 184 007	17 703 867	28 480 140
Total Autre composant		53 733 302	25 253 162	28 480 140
Barrage & composants associés	PAP ETANCHEITE TAHINU	81 993 694	81 993 694	-
Barrage & composants associés	PAP ETANCHEITE VAINAVENAV	29 054 822	29 054 822	-
Barrage & composants associés	HT PAPERNOO CAPTAGE	2 848 272 437	1 183 552 925	1 664 719 512
Barrage & composants associés	PAP VAITUORU GROS OEUVRE	37 503 199	14 376 227	23 126 972
Barrage & composants associés	PAP VAITUORU GEOMEMBRANES	38 640 484	29 624 370	9 016 114
Barrage & composants associés	PAP ETANCHEITE TAHINU	20 538 870	7 188 608	13 350 262
Barrage & composants associés	AMENAGEMENT CAPTAGE E5	7 600 000	1 032 103	6 567 897
Barrage & composants associés	MODIF° CAPTAGE PAPERNOO 1	2 035 000	669 854	1 365 146
Barrage & composants associés	PAP BARRAGE/CAPTAGE 2	30 207 502	2 139 698	28 067 804
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE VAITUORU P1	86 203 576	884 139	85 319 437
Total Barrage & composants associés		3 182 049 584	1 350 516 440	1 831 533 144
Bâtiment	PAP GENIE CIVIL C2	256 906 264	175 758 008	81 148 256
Bâtiment	PAP GENIE CIVIL C1	181 763 784	115 068 409	66 695 375
Bâtiment	PAP GENIE CIVIL C1	4 610 171	811 165	3 799 006
Bâtiment	GENIE CIVIL CENTRALE PAP2	4 261 380	295 732	3 965 648
Bâtiment	ESCALIERS BALUSTRADE PAP2	848 834	176 724	672 110
Bâtiment	RENOVAT° TOITURE PAP2	43 945 238	9 149 155	34 796 083
Bâtiment	GENIE CIVIL CENTRALE PAP1	36 826 902	2 034 005	34 792 897
Bâtiment	ESCALIERS,REMBARDES PAP1	106 332	17 620	88 712
Bâtiment	GC RENOVATION BATIMENT	11 384 915	381 079	11 003 836
Bâtiment	ARMATURE RENOV BATIMENT	12 192 760	612 178	11 580 582
Bâtiment	RENOV TOITURE CENTRALE PA	38 736 530	3 889 793	34 846 737
Bâtiment	PAP GC HYDROMAX MAROTO	26 328 377	877 612	25 450 765
Bâtiment	PAP PORTES,FENETRES,VANTE	197 908	19 790	178 118
Bâtiment	PAP ARMATURE MAROTO HYDRO	7 763 794	388 190	7 375 604
Bâtiment	PAP TOITURE MAROTO HYDROM	5 863 000	586 300	5 276 700
Total Bâtiment		631 736 189	310 065 760	321 670 429

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Conduites Forcées	PAP CONDUITES C2	1 475 381 018	912 649 480	562 731 538
Conduites Forcées	PAP CONDUITES C1	2 332 031 140	1 341 085 860	990 945 280
Conduites Forcées	PAP CONDUITES MAROTO HYDR	4 166 418	138 880	4 027 538
Total Conduites Forcées		3 811 578 576	2 253 874 220	1 557 704 356
Appendice	PAP PROT CATHODIQUE	12 557 935	9 500 352	3 057 583
Appendice	COANDA I PAPERNOO 1	5 696 088	2 518 271	3 177 817
Appendice	COANDA J PAPERNOO 1	10 374 514	4 277 448	6 097 066
Appendice	GRILLE VAINAVENAVE PAPERNOO	25 279 599	9 795 845	15 483 754
Appendice	MODIF° CAPTAGE PAPERNOO 2	2 460 000	809 750	1 650 250
Appendice	MODIF°CAPTAGE PAPERNOO 2	2 340 000	770 250	1 569 750
Appendice	VANNE VAITAMANU PAPERNOO 2	4 625 997	1 407 075	3 218 922
Appendice	GRILLE COANDA G1	2 823 765	788 300	2 035 465
Appendice	VANNE VIDANGE TAHINU	22 469 033	6 178 986	16 290 047
Appendice	VANNE VAINAVENAVE PAP 2	25 726 745	6 110 101	19 616 644
Appendice	VANNE CAPTAGE MAROTO PAP1	4 648 435	968 425	3 680 010
Appendice	VANNE CAPTAGE G PAPERNOO1	4 738 434	987 175	3 751 259
Appendice	HYDRAULIQUE, AIR COMPRISE	2 422 158	802 677	1 619 481
Appendice	GRILLE CAPTAGE G PAP 1	6 299 180	1 023 617	5 275 563
Appendice	GRILLE CAPTAGE VAITAMANU	12 437 933	1 893 331	10 544 602
Appendice	RENV VANNES TAHINU PAP2	20 807 291	2 167 427	18 639 864
Appendice	PAP VANNE VIDANGE VAITAPA	6 681 018	584 589	6 096 429
Appendice	VANNE DE PIED PAPERNOO GR2	17 219 478	860 974	16 358 504
Appendice	VANNE DE VIDANGE H PAP 1	14 054 389	700 767	13 353 622
Total Conduites Forcées		203 661 992	52 145 360	151 516 632
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP2T1	4 746 102	4 746 102	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP2T2	4 746 102	4 746 102	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE PAP2T1	3 559 577	3 559 577	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE PAP2T2	3 559 577	3 559 577	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE PAP2T3	3 559 577	3 559 577	-
Elec de Commande	AUTOMATE PAP2 T1	1 483 157	1 483 157	-
Elec de Commande	AUTOMATE PAP2 T2	1 483 157	1 483 157	-
Elec de Commande	AUTOMATE PAP2 T3	1 483 157	1 483 157	-
Elec de Commande	PROTECTION PAP2 T1	1 186 525	1 186 525	-
Elec de Commande	PROTECTION PAP2 T2	1 186 525	1 186 525	-
Elec de Commande	PROTECTION PAP2 T3	1 186 525	1 186 525	-
Elec de Commande	CABLAGE PAP2 T1	2 966 314	2 966 314	-
Elec de Commande	CABLAGE PAP2 T2	2 966 314	2 966 314	-
Elec de Commande	CABLAGE PAP2 T3	2 966 314	2 966 314	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP1T1	7 306 329	7 306 329	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE PAP1T1	5 479 747	5 479 747	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE PAP1T2	5 479 747	5 479 747	-
Elec de Commande	AUTOMATE PAP1 T1	2 283 228	2 283 228	-
Elec de Commande	PROTECTION PAP1 T1	1 826 582	1 826 582	-
Elec de Commande	CABLAGE PAP1 T1	4 566 456	4 566 456	-
Elec de Commande	CABLAGE PAP1 T2	4 566 456	4 566 456	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISME P2T3	5 833 454	1 536 142	4 297 312
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP1T2	7 868 793	1 613 978	6 254 815
Elec de Commande	AUTOMATE PAP1 T2	1 691 455	867 341	824 114
Elec de Commande	PROTECTION PAP1 T2	1 702 189	872 845	829 344
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISME PAP1	4 036 930	535 117	3 501 813
Elec de Commande	AUTOMATE PAPERNOO 1	1 614 772	535 117	1 079 655
Elec de Commande	PROTECTIONS PAPERNOO 1	817 446	270 893	546 553
Elec de Commande	CABLAGES PAPERNOO 1	2 403 166	318 554	2 084 612
Elec de Commande	PAP ARMOIRE AUTOMATISME	6 061 772	484 942	5 576 830
Elec de Commande	PAP AUTOMATE MAROTO HYDRO	1 146 925	229 385	917 540
Elec de Commande	PAP PROTECTIONS MAROTO	466 130	93 226	372 904
Elec de Commande	PAP CABLAGES MAROTO HYDRO	1 761 300	140 904	1 620 396
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION PAP1T1	1 488 596	49 620	1 438 976
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION PAP1T2	1 307 266	43 576	1 263 690
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION PAP2T1	1 247 401	31 185	1 216 216
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION PAP2T2	1 704 629	42 616	1 662 013
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION PAP2T3	1 044 664	26 117	1 018 547
Total Elec de Commande		110 784 356	76 279 026	34 505 330

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Elec de Puissance	PAP ALTERNATEUR C2	42 507 544	42 507 544	-
Elec de Puissance	PAP ALTERNATEUR C2	42 507 544	42 507 544	-
Elec de Puissance	PAP ALTERNATEUR C2	42 507 544	42 507 544	-
Elec de Puissance	PAP TRANSFORMATEUR C2	7 253 806	4 962 564	2 291 242
Elec de Puissance	PAP TRANSFORMATEUR C2	7 253 806	4 962 564	2 291 242
Elec de Puissance	PAP TRANSFORMATEUR C2	7 253 806	4 962 564	2 291 242
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C2	737 909	504 825	233 084
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C2	593 926	406 327	187 599
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C2	593 926	406 327	187 599
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C2	593 926	406 327	187 599
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T1	5 932 628	5 932 628	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T2	5 932 628	5 932 628	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T3	5 932 628	5 932 628	-
Elec de Puissance	PAP ALTERNATEUR C1	43 792 333	43 792 333	-
Elec de Puissance	PAP ALTERNATEUR C1	43 792 333	43 792 333	-
Elec de Puissance	PAP TRANSFORMATEUR C1	6 872 243	4 350 584	2 521 659
Elec de Puissance	PAP TRANSFORMATEUR C1	6 872 243	4 350 584	2 521 659
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C1	760 213	481 265	278 948
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C1	611 878	387 360	224 518
Elec de Puissance	PAP TRANSF AUX C1	611 878	387 360	224 518
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE PAP1 T1	9 132 911	9 132 911	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE PAP1 T2	9 132 911	9 132 911	-
Elec de Puissance	ARMOIRE AUXILIAIRE PAP 2	5 648 551	997 911	4 650 640
Elec de Puissance	ARMOIRE AUXILIAIRE PAP 1	10 487 290	1 433 264	9 054 026
Elec de Puissance	ALTERNATEUR BT PAPENOO 1	27 451 121	6 064 665	21 386 456
Elec de Puissance	TRANSFORMATEUR PAPENNO 1	1 532 463	126 962	1 405 501
Elec de Puissance	CONVERTISSEUR PUISSANCE	6 459 087	2 140 471	4 318 616
Elec de Puissance	PAP GENERATRICE BT MAROTO	4 056 608	540 881	3 515 727
Elec de Puissance	PAP ARMOIRE PUISSANCE MAR	1 106 247	88 500	1 017 747
Total Elec de Puissance		347 921 931	289 132 309	58 789 622
Pièces sécurité	PCE SECU 00578 ALTERNAT.	17 247 156	6 467 683	10 779 473
Pièces sécurité	PCE SECU 00652 ALTERNAT.	27 331 123	11 180 916	16 150 207
Pièces sécurité	PCE SECU 01253 ROUE P1	6 138 267	2 301 849	3 836 418
Pièces sécurité	PCE SECU 01254 ROUE P2	8 593 497	8 593 497	-
Pièces sécurité	PCE SECU 00573 TRANSFO HT	4 885 566	1 832 085	3 053 481
Total Pièces sécurité		64 195 609	30 376 030	33 819 579
Pistes & Ponts	HP PONT VAITUORU METALLIQ	30 548 382	30 548 382	-
Pistes & Ponts	HP PAPENOO PISTE	942 092 230	391 470 986	550 621 244
Pistes & Ponts	MP PONT VAITAMANU METAL	10 417 069	10 417 069	-
Pistes & Ponts	MP PONT VAITAMANU BETON	11 545 940	6 030 953	5 514 987
Pistes & Ponts	MP PONT VAINAVENAVE METAL	10 897 367	9 696 169	1 201 198
Pistes & Ponts	MP PONT COTE 45 METAL	46 182 810	40 618 162	5 564 648
Pistes & Ponts	MP PONT COTE 45 BETON	46 182 810	20 744 421	25 438 389
Pistes & Ponts	PAPENOO PISTE MAROTO	67 637 560	13 540 330	54 097 230
Pistes & Ponts	PONT VAITAPAA HP METAL	16 164 657	3 987 281	12 177 376
Pistes & Ponts	PONT VAITAPAA HP BETON	13 754 725	2 330 237	11 424 488
Pistes & Ponts	PONT GUE TAHINU BETON PAP	24 234 222	2 019 520	22 214 702
Pistes & Ponts	PONT GUE TAHINU METAL PAP	21 373 608	2 849 813	18 523 795
Total Pistes & Ponts		1 241 031 380	534 253 323	706 778 057
Telecom	FAISCEAU HERTZIEN PAPENOO	45 818 665	31 105 783	14 712 882
Total Telecom		45 818 665	31 105 783	14 712 882
Turbine	PAP TURBINE 1 C2	68 685 503	46 990 004	21 695 499
Turbine	PAP ROUE 1 T1 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP ROUE 2 T1 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP TURBINE 2 C2	68 685 503	46 990 004	21 695 499
Turbine	PAP ROUE 1 T2 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP ROUE 2 T2 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP TURBINE 3 C2	42 591 624	29 138 326	13 453 298
Turbine	PAP ROUE 1 T3 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP ROUE 2 T3 C2	7 532 518	7 532 518	-
Turbine	PAP TURBINE 1 C1	76 101 257	48 177 091	27 924 166
Turbine	PAP ROUE 1 C1	10 594 774	10 594 774	-
Turbine	PAP TURBINE 2 C1	76 101 257	48 177 091	27 924 166
Turbine	PAP ROUE 2 C1	10 594 774	10 594 774	-
Turbine	DISTRIBUTEUR TURBINE PAP1	12 110 789	2 006 690	10 104 099
Turbine	ROUE TURBINE PAPENOO 1	24 221 578	4 013 381	20 208 197
Turbine	PAP BACHE TURBINE MAROTO	13 392 273	669 614	12 722 659
Turbine	PAP DISTRIBUTEUR MAROTO	2 617 167	261 716	2 355 451
Turbine	PAP LIGNE D'ARBRE MAROTO	11 170 333	1 117 034	10 053 299
Turbine	PAP ROUE TURBINE MAROTO	12 244 364	1 224 436	11 019 928
Turbine	PAP HYDRAULIQUE+VANNE MAR	2 651 389	265 138	2 386 251
Turbine	PAP VANNE PIED/BAC HYDRAU	38 247 300	2 549 820	35 697 480
Total Turbine		515 204 993	297 965 001	217 239 992
TOTAL HAUTE PAPENOO		10 207 716 577	5 250 966 414	4 956 750 163

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissement

5.3.1 le réalisé de l'année

Barrage Vainavenave :

- Réhabilitation du barrage Vainavenave :

Les travaux de réhabilitation du barrage de Vainavenave – phase 1 ont démarré en novembre 2020.

Ces travaux sont programmés en deux phases :

- Phase 1 (2020-2021-2022) :
 - Crête.
 - Evacuateur de crues.
 - Piste d'accès.
 - Instrumentation de la digue.
- Phase 2 :
 - Etanchéité amont.



5.4 Fonds De Maintenance Des Conduites Forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

HAUTE PAPENOO - PAPENOO 1

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	29	475 192 922	31 126 903		506 319 825
2017	28	506 319 825	31 126 903	0	537 446 727
2018	27	537 446 727	31 126 903	-1 012 202	567 561 428
2019	26	567 561 428	31 126 903	-10 071 805	588 616 525
2020	25	588 616 525	31 126 903	-14 876 935	604 866 493

HAUTE PAPENOO - PAPENOO 2

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	29	382 692 198	56 243 593		438 935 791
2017	28	438 935 791	56 243 593		495 179 385
2018	27	495 179 385	56 243 593		551 422 978
2019	26	551 422 978	56 243 593		607 666 572
2020	25	607 666 572	56 243 593		663 910 165

Conduite forcée du captage Vaitamanu

- Travaux de réparation de la conduite forcée :

La conduite forcée du captage Vaitamanu a été mise à l'air à la suite d'une fuite détectée lors de la remise en eau de la conduite.

Elle présentait une fuite importante sous la partie inférieure de la conduite et un état de corrosion avancé.

La solution mise en œuvre a été la pose de deux demi-viroles superposées.



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Regroupement des centrales : Bâtiments, turbines, électricité de puissance, électricité de commande,
- Regroupement des télécommunications : Electronique et réseaux,
- Regroupement des barrages : Gros œuvre et étanchéité,
- Regroupement des pistes : Pistes et ponts,
- Regroupement des conduites forcées : Appendices.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Variation du besoin de renouvellement sur l'exercice

reste à faire au 31/12/2019	4 644 529 498
réalisé	- 38 066 423
réajusté	0
reste à faire au 31/12/2020	4 606 463 075

	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-
Bâtiment	964 068 174
Turbine	945 886 757
Elec de Puissance	874 492 142
Elec de Commande	356 248 351
Telecom	350 303 779
Barrage & composants associés	447 969 441
Pistes & Ponts	387 688 040
Appendice	196 027 753
Autre composant	83 778 638
	4 606 463 075

5.5.2 Le réalisé de l'année

Comparaison renouvellement réalisé-renouvellement prévu		
	réalisé	budget
Turbine		32 343 519
Elec de Commande	6 792 556	
Barrage & composants associés		
Appendice	31 273 867	
	38 066 423	32 343 519

		Renouvellement
Appendice	rnv vanne de pied papenoo gr2 centrale papenoo 1	17 219 478
Appendice	rnv vanne de vidange h centrale papenoo 1	14 054 389
Elec de Commande	renouvellement regulateur de tension papenoo 1	2 795 862
Elec de Commande	renouvellement regulateur de tension papenoo 2	3 996 694
TOTAL INVESTISSEMENTS HAUTE PAPENOO :		38 066 423

5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

	2021	2022	2023	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-	-	-	-
Bâtiment	-	-	-	964 068 174
Turbine	117 500 000	60 000 000	-	945 886 757
Elec de Puissance	-	333 977 325	-	874 492 142
Elec de Commande	5 000 000	74 127 712	-	356 248 351
Telecom	50 000 000	140 000 000	-	350 303 779
Barrage & composants associés	-	174 731 072	-	447 969 441
Pistes & Ponts	-	97 934 815	-	387 688 040
Appendice	-	-	-	196 027 753
Autre composant	31 201 000	-	-	83 778 638
	203 701 000	880 770 924	-	4 606 463 075

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **86 981 811 XPF**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le Réalisé de l'exercice

Barrage & composants associés	rehab bar vaituoru lot.moe papenoo	Améliorant 20 228 272
Barrage & composants associés	rehab bar vaituoru p1 lot terrassement	1 855 260
Barrage & composants associés	rehab bar vaituoru p1 lot genie civil	64 120 044
TOTAL INVESTISSEMENTS HAUTE PAPENOO :		86 203 576

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Pont Vai Arahū :

- Construction du nouveau pont Vai Arahū :

Le pont Vai Arahū permet la sécurisation, lors des événements pluvieux, de l'accès au barrage Vainavenave dans la vallée Papenoo.

Après le premier test de re-végétalisation effectué autour de la centrale Maroto à Papenoo en 2019, dont le résultat n'a pas été probant, une deuxième expérience a été tentée au niveau du pont Vai Arahū à Papenoo.

Le but étant de lutter contre la sensitive invasive dans la phase post-travaux de l'entreprise, des espèces végétales (opuhi, pura'u, fougère amo'a, auti, ofe...) prélevées dans la vallée ont été replantées selon une nouvelle méthodologie (sensitives arrachées régulièrement à la main, espèces plantées avec un faible espacement) autour de l'ouvrage nouvellement construit.

Cette seconde opération met en évidence la fragilité des espèces végétales endémiques face aux nouvelles espèces invasives et le nécessaire entretien continu par l'organisation de ces espaces aménagés.

En cas de succès, il est prévu de reprendre la démarche sur le site de la centrale Maroto et de monter une pépinière dans la vallée de Papenoo.





5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

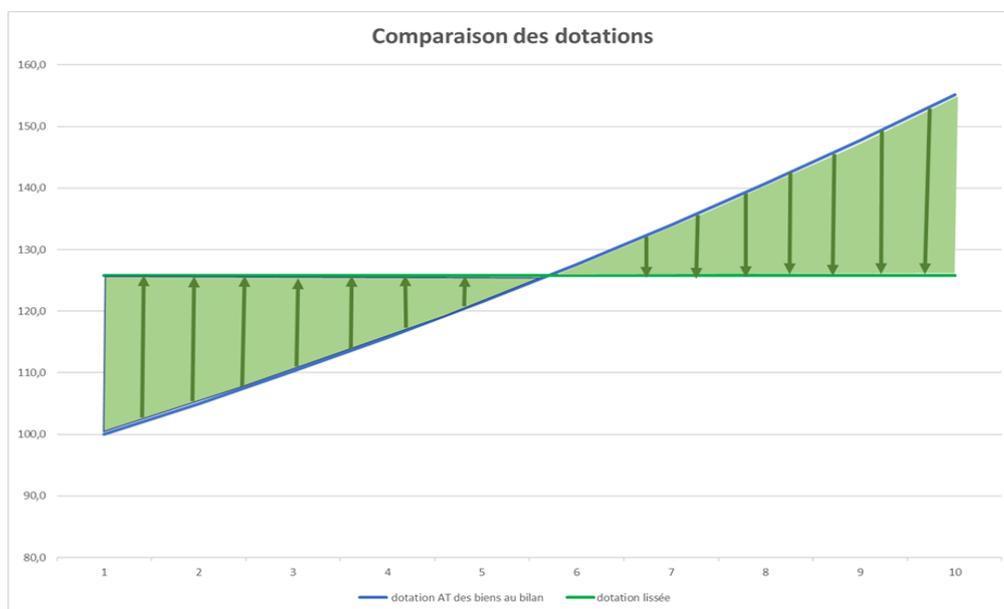
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée
La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amortissement des biens au bilan							
VO Ouverture	9 727 200 041	9 906 512 144	9 962 495 060	10 112 531 006	10 207 716 577	10 363 742 940	11 038 376 271
acquisitions	194 834 977	83 121 496	176 129 825	124 269 999	203 701 000	880 770 924	-
Sortie d'immo	- 15 522 874	- 27 138 580	- 26 093 879	- 29 084 428	- 47 674 637	- 206 137 593	-
VO Clôture	9 906 512 144	9 962 495 060	10 112 531 006	10 207 716 577	10 363 742 940	11 038 376 271	11 038 376 271
- IFC biens au bilan clôture	- 1 242 881 476	- 1 253 077 312	- 1 276 700 230	- 1 495 111 349	- 1 495 111 349	- 1 588 128 633	- 1 990 320 669
- IFC Prévis. sur renouvellement					- 93 017 285	- 402 192 036	-
Base amortissable (A)	8 663 630 668	8 709 417 748	8 835 830 776	8 712 605 228	8 775 614 307	9 048 055 602	9 048 055 602
cumul doté à l'ouverture (B)	4 614 312 594	4 753 944 252	5 424 893 839	5 551 224 836	5 578 739 696	5 660 847 030	5 604 432 193
sortie AT sur sortie immo (C)				- 97 839 761	- 47 674 637	- 206 137 593	-
provisions antérieures à l'IFC (D)		549 300 553					
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	4 049 318 074	3 406 172 943	3 410 936 938	3 259 220 153	3 244 549 247	3 593 346 166	3 443 623 409
nb années restantes	29	28	27	26	25	24	23
dotation exercice A (E)	139 631 658	121 649 034	126 330 998	125 354 621	129 781 970	149 722 757	149 722 757
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	4 753 944 252	5 424 893 839	5 551 224 836	5 578 739 696	5 660 847 030	5 604 432 193	5 754 154 950
Mécanisme de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	78 470 348	157 087 945	241 457 418	328 439 229	410 993 692	473 607 367
dotations/reprises B	78 470 348	78 617 597	84 369 473	86 981 811	82 554 463	62 613 676	62 613 676
Actif/Passif de renouvellement clôture	78 470 348	157 087 945	241 457 418	328 439 229	410 993 692	473 607 367	536 221 043
dotation lissée A+B	218 102 006	200 266 631	210 700 471	212 336 432	212 336 432	212 336 432	212 336 432
Moyenne des dotations							
Ecart sur moyenne	6 039 373	- 11 796 002	- 1 362 162	273 800	273 800	273 800	273 800
Ecart sur moyenne cumulé	6 039 373	- 5 756 629	- 7 118 791	- 6 844 991	- 6 571 192	- 6 297 392	- 6 023 592
Reprise lissée caducité art LP4							
caducité cpt 229 ouverture (A)	2 032 354 438	1 962 273 250	1 892 192 063	1 822 110 875	1 752 029 688	1 681 948 500	1 611 867 313
reprise lissée (B) -	70 081 188	70 081 188	70 081 188	70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	1 962 273 250	1 892 192 063	1 822 110 875	1 752 029 688	1 681 948 500	1 611 867 313	1 541 786 125
Impact exercice (-) = produit	148 020 818	130 185 443	140 619 283	142 255 245	142 255 245	142 255 245	142 255 245

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Amortissement des biens au bilan							
VO Ouverture	11 038 376 271	11 155 744 978	11 198 624 513	11 198 624 513	11 206 528 218	11 206 528 218	11 261 249 645
acquisitions	153 231 303	55 981 592	-	10 318 722	-	71 441 832	11 402 794
Sortie d'immo	- 35 862 596	- 13 102 057	-	- 2 415 017	-	- 16 720 406	- 2 668 735
VO Clôture	11 155 744 978	11 198 624 513	11 198 624 513	11 206 528 218	11 206 528 218	11 261 249 645	11 269 983 704
- IFC biens au bilan clôture	- 1 990 320 669	- 2 060 291 655	- 2 085 854 886	- 2 085 854 886	- 2 090 566 789	- 2 090 566 789	- 2 123 189 728
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 69 970 986	- 25 563 231	-	- 4 711 904	-	- 32 622 939	- 5 206 931
Base amortissable (A)	9 095 453 323	9 112 769 627	9 112 769 627	9 115 961 429	9 115 961 429	9 138 059 917	9 141 587 045
cumul doté à l'ouverture (B)	5 754 154 950	5 871 799 670	6 013 653 424	6 168 609 234	6 321 445 123	6 476 696 029	6 617 509 993
sortie AT sur sortie immo (C)	- 35 862 596	- 13 102 057	-	- 2 415 017	-	- 16 720 406	- 2 668 735
provisions antérieures à l'IFC (D)							
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	3 377 160 969	3 254 072 014	3 099 116 203	2 949 767 212	2 794 516 306	2 678 084 294	2 526 745 787
nb années restantes	22	21	20	19	18	17	16
dotation exercice A (E)	153 507 317	154 955 810	154 955 810	155 250 906	155 250 906	157 534 370	157 921 612
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	5 871 799 670	6 013 653 424	6 168 609 234	6 321 445 123	6 476 696 029	6 617 509 993	6 772 762 870
Mécanisme de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	536 221 043	595 050 158	652 430 781	709 811 403	766 896 929	823 982 456	878 784 518
dotations/reprises B	58 829 116	57 380 622	57 380 622	57 085 527	57 085 527	54 802 062	54 414 821
Actif/Passif de renouvellement clôture	595 050 158	652 430 781	709 811 403	766 896 929	823 982 456	878 784 518	933 199 339
dotation lissée A+B	212 336 432						
Moyenne des dotations							
Ecart sur moyenne	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800
Ecart sur moyenne cumulé	- 5 749 793	- 5 475 993	- 5 202 193	- 4 928 394	- 4 654 594	- 4 380 794	- 4 106 995
Reprise lissée caducité art LP4				- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188
caducité cpt 229 ouverture (A)	1 541 786 125	1 471 704 938	1 401 623 750	1 331 542 563	1 261 461 375	1 191 380 188	1 121 299 000
reprise lissée (B)	- 70 081 188						
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	1 471 704 938	1 401 623 750	1 331 542 563	1 261 461 375	1 191 380 188	1 121 299 000	1 051 217 813
Impact exercice (-) = produit	142 255 245						

	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Amortissement des biens au bilan							
VO Ouverture	11 269 983 704	11 269 983 704	11 296 271 583	11 322 350 878	12 206 658 552	12 236 252 462	12 834 082 990
acquisitions	-	34 320 272	34 047 955	1 154 512 313	38 636 478	780 500 641	173 327 880
Sortie d'immo	-	- 8 032 393	- 7 968 659	- 270 204 639	- 9 042 568	- 182 670 112	- 40 566 044
VO Clôture	11 269 983 704	11 296 271 583	11 322 350 878	12 206 658 552	12 236 252 462	12 834 082 990	12 966 844 827
- IFC biens au bilan clôture	- 2 128 396 659	- 2 128 396 659	- 2 144 068 543	- 2 159 616 078	- 2 686 808 387	- 2 704 451 208	- 3 060 856 185
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	- 15 671 884	- 15 547 534	- 527 192 309	- 17 642 821	- 356 404 978	- 79 147 814
Base amortissable (A)	9 141 587 045	9 152 203 039	9 162 734 800	9 519 850 165	9 531 801 254	9 773 226 805	9 826 840 828
cumul doté à l'ouverture (B)	6 772 762 870	6 930 684 481	7 081 905 728	7 234 613 817	7 177 362 593	7 383 181 956	7 457 783 339
sortie AT sur sortie immo (C)	-	- 8 032 393	- 7 968 659	- 270 204 639	- 9 042 568	- 182 670 112	- 40 566 044
provisions antérieures à l'IFC (D)							
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	2 368 824 175	2 229 550 951	2 088 797 732	2 555 440 987	2 363 481 229	2 572 714 962	2 409 623 532
nb années restantes	15	14	13	12	11	10	9
dotation exercice A (E)	157 921 612	159 253 639	160 676 749	212 953 416	214 861 930	257 271 496	267 735 948
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	6 930 684 481	7 081 905 728	7 234 613 817	7 177 362 593	7 383 181 956	7 457 783 339	7 684 953 243
Mécanique de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	933 199 339	987 614 160	1 040 696 953	1 092 356 636	1 091 739 653	1 089 214 156	1 044 279 092
dotations/reprises B	54 414 821	53 082 793	51 659 684	- 616 983	- 2 525 497	- 44 935 064	- 55 399 516
Actif/Passif de renouvellement clôture	987 614 160	1 040 696 953	1 092 356 636	1 091 739 653	1 089 214 156	1 044 279 092	988 879 576
dotation lissée A+B	212 336 432						
Moyenne des dotations							
Ecart sur moyenne	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800
Ecart sur moyenne cumulé	- 3 833 195	- 3 559 395	- 3 285 596	- 3 011 796	- 2 737 997	- 2 464 197	- 2 190 397
Reprise lissée caducité art LP4	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188
caducité cpt 229 ouverture (A)	1 051 217 813	981 136 625	911 055 438	840 974 250	770 893 063	700 811 875	630 730 688
reprise lissée (B)	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	981 136 625	911 055 438	840 974 250	770 893 063	700 811 875	630 730 688	560 649 500
Impact exercice (-) = produit	142 255 245						

	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
Amortissement des biens au bilan								
VO Ouverture	12 966 844 827	13 028 272 260	13 223 983 509	13 232 728 593	13 239 006 183	13 281 572 486	13 281 572 486	13 695 800 500
acquisitions	80 196 893	255 511 801	11 417 189	8 195 739	55 572 649	-	540 797 459	52 577 638
Sortie d'immo	- 18 769 460	- 59 800 552	- 2 672 104	- 1 918 149	- 13 006 347	-	- 126 569 445	- 12 305 388
VO Clôture	13 028 272 260	13 223 983 509	13 232 728 593	13 239 006 183	13 281 572 486	13 281 572 486	13 695 800 500	13 736 072 750
- IFC biens au bilan clôture	- 3 140 003 999	- 3 176 624 817	- 3 293 300 798	- 3 298 514 302	- 3 302 256 774	- 3 327 633 267	- 3 327 633 267	- 3 574 581 054
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 36 620 818	- 116 675 981	- 5 213 504	- 3 742 472	- 25 376 493	-	- 246 947 787	- 24 008 862
Base amortissable (A)	9 851 647 443	9 930 682 711	9 934 214 292	9 936 749 409	9 953 939 219	9 953 939 219	10 121 219 446	10 137 482 834
cumul doté à l'ouverture (B)	7 684 953 243	7 939 366 741	8 172 582 834	8 463 961 324	8 756 984 422	9 046 468 361	9 348 958 647	9 671 804 324
sortie AT sur sortie immo (C)	- 18 769 460	- 59 800 552	- 2 672 104	- 1 918 149	- 13 006 347	-	- 126 569 445	- 12 305 388
provisions antérieures à l'IFC (D)								
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	2 185 463 660	2 051 116 522	1 764 303 561	1 474 706 234	1 209 961 144	907 470 858	898 830 243	477 983 898
nb années restantes	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A (E)	273 182 957	293 016 646	294 050 594	294 941 247	302 490 286	302 490 286	449 415 122	477 983 898
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	7 939 366 741	8 172 582 834	8 463 961 324	8 756 984 422	9 046 468 361	9 348 958 647	9 671 804 324	10 137 482 834
Mécanisme de lissage des AT								
Actif/Passif de renouvellement ouverture	988 879 576	928 033 051	847 352 838	765 638 677	683 033 862	592 880 008	502 726 155	265 647 466
dotations/reprises B	- 60 846 525	- 80 680 214	- 81 714 161	- 82 604 814	- 90 153 854	- 90 153 854	- 237 078 689	- 265 647 466
Actif/Passif de renouvellement clôture	928 033 051	847 352 838	765 638 677	683 033 862	592 880 008	502 726 155	265 647 466	0
dotation lissée A+B	212 336 432							
Moyenne des dotations								
Ecart sur moyenne	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800	273 800
Ecart sur moyenne cumulé	- 1 916 598	- 1 642 798	- 1 368 998	- 1 095 199	- 821 399	- 547 599	- 273 800	-
Reprise lissée caducité art LP4	- 70 081 188							
caducité cpt 229 ouverture (A)	560 649 500	490 568 313	420 487 125	350 405 938	280 324 750	210 243 563	140 162 375	70 081 188
reprise lissée (B)	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188	- 70 081 188
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	490 568 313	420 487 125	350 405 938	280 324 750	210 243 563	140 162 375	70 081 188	-
Impact exercice (-) = produit	142 255 245							

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2020 et non renouvelables	Total IFC
Pièces sécurité	-	-	-
Terrain	-	-	-
Bâtiment	685 504 990	49 782 755	735 287 744
Turbine	659 449 700	4 353 176	663 802 876
Elec de Puissance	83 639 579	447 781	84 087 361
Elec de Commande	76 418 110	-	76 418 110
Telecom	73 010 957	-	73 010 957
Barrage & composants associés	171 654 496	626 072 842	797 727 338
Pistes & Ponts	127 471 597	226 653 267	354 124 865
Conduites Forcées	-	587 801 527	587 801 527
Appendice	137 764 547	-	137 764 547
Autre composant	88 564 590	-	88 564 590
TOTAL	2 103 478 567	1 495 111 349	3 598 589 916

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Etats des engagements à incidence financière

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT, elle a fait l'objet d'une prolongation de 10 ans à compter du 1er janvier 2020 avec faculté de résiliation à tout moment, avec un préavis de 6 mois.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.



La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2020, les montants facturés se sont élevés à 70.319.858 FCFP et inclus l'assistance informatique.

6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ».

Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.